

DIRECTIVES MONDIALES DE CONFORMITE AUX REGLES D'EXPORTATION ET AUX PROGRAMMES DE SANCTIONS



TABLE DES MATIERES

1. Message Chief operating Officer de Dassault Systèmes.....	3	4. Demandes de renseignements et visites des autorités.....	15
2. Description générale.....	4	5. Formation et éducation.....	15
2.1. Définitions.....	4	6. Audits.....	15
2.2. Introduction.....	5		
2.3. Applicabilité.....	6		
2.4. Personnes à contacter pour toute question supplémentaire.....	7		
2.5. Restrictions concernant les exportations et les opérations.....	7		
2.5.1. Identité et activités des utilisateurs finaux.....	8		
2.5.2. Classification à l'exportation de nos Logiciels.....	8		
3. Directives générales en matière d'exportation.....	9		
3.1. Structure et procédures de conformité.....	9		
3.1.1 Séjourner à l'étranger avec des Produits 3DS.....	9		
3.1.2 Recherche et développement.....	10		
3.1.3 Réaliser des opérations de vente.....	10		
3.1.4 Echanger des données.....	11		
3.1.5 Réaliser des opérations financières.....	13		
3.1.6 Contrats.....	13		
3.1.7 Tenue des registres.....	13		
3.1.8 Acquisitions de nouvelles sociétés.....	14		

1. MESSAGE DU CHIEF OPERATING OFFICER DE DASSAULT SYSTÈMES

Dassault Systèmes a pour politique de se conformer pleinement à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de programmes de sanctions à travers le monde. Nos directives, contenues dans le présent document, s'appliquent à Dassault Systèmes et à toutes ses filiales, ainsi qu'à tous leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs. Nous attendons également de nos partenaires, à savoir nos distributeurs, sous-distributeurs, agents, partenaires, fournisseurs et les tiers qui effectuent des tâches pour le compte de Dassault Systèmes, où qu'ils se trouvent, qu'ils respectent les lois concernant le contrôle des exportations et les programmes de sanctions.

Il appartient à chaque Géo au sein de Dassault Systèmes de s'assurer que ses activités sont conformes aux règles d'exportation, y compris dans le cadre de ses activités et autres relations avec des sociétés affiliées, des consultants et des agents en dehors des frontières de son pays (et, dans certains cas, même à l'intérieur des frontières d'un pays), ainsi que dans le cadre de l'exportation de produits et de technologies. Aucune mesure contraire qui exposerait Dassault Systèmes à des sanctions en vertu des lois applicables en matière de

contrôle des exportations et de programmes de sanctions ne doit être prise, quelles que soient les circonstances.

Pour les aider dans cette tâche, nous avons mis en place une équipe mondiale pour la Conformité des Exportations, chargée de gérer les processus par le développement d'outils de contrôle interne et l'utilisation d'outils tiers de contrôle des programmes de sanctions. Cependant, il incombe à chaque personne de connaître et de respecter les lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et de demander des conseils supplémentaires en cas d'incertitude. Si vous avez des questions sur la manière dont ces lois s'appliquent à vous-même ou à toute activité ou fonction de la société, veuillez contacter l'équipe pour la Conformité des Exportations de Dassault Systèmes

Pascal Daloz
Chief Operating Officer
Dassault Systèmes

Dans le présent document, 3DS fait référence à Dassault Systèmes S.E. et à toutes les personnes et entités contrôlées directement ou indirectement par Dassault Systèmes S.E., un tel contrôle pouvant être exercé à travers le pouvoir de direction, une participation au capital ou autrement.

2. DESCRIPTION GENERALE

2.1. DEFINITIONS

- « **Autorisation d'Exportation** », également appelée « Licence d'exportation », octroie la permission d'effectuer un certain type d'opération d'Exportation. Elle est délivrée par l'organisme compétent après un examen minutieux des faits relatifs à l'opération d'Exportation en question. Il incombe à l'exportateur de déterminer si le bien nécessite une autorisation et de rechercher l'utilisation finale du bien; en d'autres termes, d'effectuer une « vérification préalable » concernant l'opération.
- « **Biens à Double Usage** » sont des biens, des Logiciels et des Technologies normalement utilisés à des fins civiles mais pouvant avoir des applications militaires ou contribuer à la prolifération d'armes de destruction massive.
- « **Cocontractants de 3DS** » désigne (i) les distributeurs et sous-distributeurs, (ii) les agents, (iii) les tiers effectuant des tâches pour le compte de 3DS, et (iv) les fournisseurs de 3DS, et, dans chaque cas, leurs sociétés affiliées respectives et leurs employés, administrateurs, dirigeants et prestataires respectifs.
- « **Données Contrôlées** » désigne des Technologies ou des Données Techniques qui nécessitent une autorisation gouvernementale préalable pour être légalement mises à disposition en dehors d'un pays et, dans le cas d'une technologie contrôlée par les Etats-Unis, divulguées à des personnes non américaines. Par exemple, si l'utilisation finale d'une Technologie est liée aux armes de destruction massive, les Données qui y sont associées sont considérées comme des Données Contrôlées. Les Données Contrôlées peuvent, à titre d'exemple, également inclure des Données Techniques reçues de clients de l'industrie aérospatiale.
- « **L'Exportation** » d'un Logiciel ou d'une Technologie a lieu lorsqu'il est physiquement expédié ou transmis par d'autres moyens en dehors des frontières d'un pays. Un bien est « transmis par d'autres moyens » s'il est fourni par 3DS par transmission électronique (par exemple, à partir d'un site FTP ou par courrier électronique) ou mis à disposition par des technologies de partage telles qu'une présentation Skype.
- « **Logiciel** » désigne un ou plusieurs programmes ou microprogrammes fixés sur tout support d'expression tangible. Il comprend à la fois le code source et le code objet.
- « **Personnel de 3DS** » désigne tous les administrateurs, dirigeants, employés et prestataires de 3DS.
- « **Plan de Contrôle des Technologies** » définit les procédures qui doivent être suivies dans le cadre de la réception par 3DS de Données Contrôlées qui ne peuvent pas être largement partagées au sein de la société pour des raisons de contrôle des exportations. Il couvre toutes les étapes depuis le contrôle du personnel à la mise en place de mesures de protection informatique et physique, en passant par la manipulation et l'élimination des données.
- « **Réexportation** » désigne l'expédition, la transmission ou la mise à disposition d'un bien soumis aux lois américaines sur le contrôle des exportations et les sanctions entre deux pays non américains.
- « **(Ré)exportation Présumée (« deemed export »)** » au sens de la législation américaine, signifie qu'une Exportation de biens soumis à la législation américaine sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions est réputée avoir eu lieu lorsque des Données Contrôlées ou du code source sont communiqués à une

personne non américaine par le biais d'une inspection visuelle ou d'échanges oraux ou écrits, quel que soit le lieu de l'Exportation. Cela peut se produire dans le cadre de réunions, de visites physiques, d'appels téléphoniques ou du traitement de données des clients au cours de la fourniture de services ou d'activités de support technique.

- « **Signal d'Alarme** » désigne un élément suspect dans une opération qui indique la possibilité d'actes illégaux.
- « **Technologie** » ou « Données Techniques » désigne les informations nécessaires à la conception, au développement, à l'utilisation, au fonctionnement, à l'installation, à la réparation, à la révision, à la remise en état, à la production, aux essais, à l'entretien ou à la modification d'un bien.

2.2. INTRODUCTION

Dans la mesure où 3DS est une société multinationale dont les employés, clients et partenaires sont présents dans diverses régions du globe et dont les produits sont disséminés dans le monde entier, il est important que les employés et toutes les autres parties prenantes comprennent les règles de contrôle des exportations, y compris celles concernant les Exportations Présumées.

Le respect des lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions est essentiel pour conserver le privilège d'Exportation. Le non-respect de ces lois peut exposer 3DS, le Personnel de 3DS et les Cocontractants de 3DS à des sanctions, notamment des amendes, des peines d'emprisonnement et la perte des privilèges d'Exportation. La publicité négative résultant de telles sanctions, ou de simples allégations de violation des lois sur le contrôle des exportations, peut gravement nuire aux affaires et à la réputation de 3DS. Toute

conduite entraînant une violation de la loi peut donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris un licenciement. L'objectif des présentes directives consiste à sensibiliser l'ensemble du Personnel de 3DS et des Cocontractants de 3DS dans tous les pays aux exigences élémentaires des lois sur le contrôle des exportations et les sanctions, et d'établir des directives permettant d'assurer le respect de ces lois.

3DS a pour politique de se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions dans le cadre de ses activités. 3DS mène toutes ses activités liées à l'exportation, y compris les ventes et les livraisons de produits, les transferts de Données Contrôlées et la prestation de services, d'une manière conforme aux lois sur le contrôle des exportations. 3DS s'abstient également d'effectuer toute opération avec un Cocontractant soumis à des sanctions qui constituerait une opération interdite.

3DS vise à s'assurer que tout le Personnel de 3DS participant à des activités liées à l'exportation possède les connaissances nécessaires pour se conformer aux lois sur le contrôle des exportations, qui connaissent une évolution rapide. La stratégie de 3DS en matière de conformité des exportations est axée sur l'évaluation et l'atténuation des risques, notamment dans le cadre du développement d'un Logiciel et sa commercialisation sous licence, de la fourniture de services à nos clients, des fusions et acquisitions et en limitant son exposition aux Données Contrôlées des clients. Cette stratégie est menée par l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS représentée en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

A ce titre, l'Equipe pour la Conformité des Exportation de 3DS assure la formation du Personnel de 3DS par le biais de l'apprentissage en ligne ou de séances de formation en direct. Des auditeurs internes

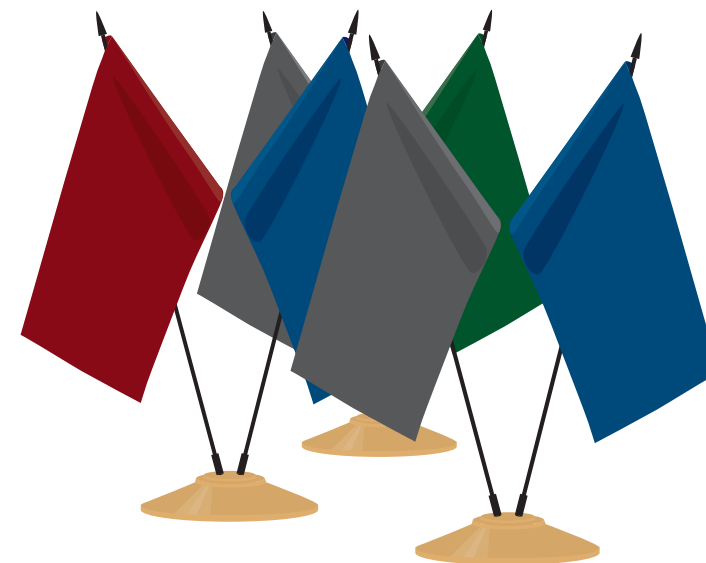
et externes effectuent également des audits de certains services de l'entreprise ou d'activités au sein de régions géographiques spécifiques, selon les besoins. En outre, 3DS consulte des conseillers externes à travers le monde pour obtenir des conseils spécialisés sur les évolutions en matière de conformité des exportations.

Afin de fournir des conseils clairs et cohérents dans toutes les filiales de 3DS à travers le monde, 3DS tient à jour des manuels virtuels sur l'ensemble des processus et procédures de conformité des exportations accessibles au Personnel de 3DS sur sa plateforme interne (communauté publique Export Compliance @ 3DS).

Les Logiciels et services de 3DS peuvent être soumis aux lois sur le contrôle des exportations et les sanctions de nombreux pays, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les Etats-Unis (l'International Traffic in Arms Regulations (« ITAR »)) ; l'Export Administration Regulations (« EAR »), administrée par le Bureau of Industry and Security (« BIS »)) ; et l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC »));
- L'UE (Règlement n°821/2021, applicable à tous les Etats membres de l'UE ; programmes de sanctions de l'UE) ;
- La France (le Code de la Défense) ;
- Le Japon (Loi sur les devises et le commerce extérieur) ;
- Singapour (Loi sur le contrôle des biens stratégiques) ;
- L'Inde (Loi sur le développement et la réglementation du commerce extérieur) ;

Les Logiciels et la fourniture de services de 3DS sont soumis aux lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions de nombreux pays, y compris, mais sans s'y limiter, les Etats-Unis, l'Union européenne, la France, le Japon, Singapour, l'Inde et l'Afrique du Sud.



- L'Afrique du Sud (la Loi nationale sur le contrôle des armes conventionnelles et la Loi sur l'administration du commerce international) ;
- Le Canada (Programme des marchandises contrôlées).

2.3. APPLICABILITE

Les dispositions des présentes Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions sont applicables à l'ensemble du Personnel de 3DS et des activités de 3DS à travers le monde. En raison des conséquences potentiellement graves qui peuvent résulter d'une violation des lois sur le contrôle des exportations et les sanctions, il est attendu de l'ensemble du Personnel de 3DS et des Cocontractants de 3DS qu'ils soient informés de leurs obligations afin de garantir une conformité totale.



3DS interdit les ventes ou Exportations à quiconque se trouve dans une juridiction soumise à un embargo commercial, c'est-à-dire la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie, et le Personnel de 3DS ne peut introduire aucun Logiciel de 3DS dans ces juridictions.

En particulier, l'ensemble du Personnel de 3DS et des Cocontractants de 3DS sont tenus d'identifier, de prévenir et de signaler toute situation s'accompagnant de pratiques qui pourraient être contraires aux lois applicables en matière de contrôle des exportations et de programmes de sanctions.

Les Logiciels et la fourniture de services de 3DS sont soumis aux lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions de nombreux pays, y compris, mais sans s'y limiter, les Etats-Unis, l'Union européenne, la France, le Japon, Singapour, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Tous les responsables de 3DS sont tenus de s'assurer que le Personnel de 3DS placé sous leur supervision est informé des présentes Directives mondiales en matière de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions.

2.4. PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Le Personnel de 3DS doit contacter l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS pour toute question concernant les présentes Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions. 3DS encourage vivement le Personnel de 3DS à demander conseil sur les sujets et situations liés à l'exportation pouvant relever des lois sur le contrôle des exportations et les sanctions.

Les coordonnées de l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS sont disponibles sur la communauté publique Export Compliance @ 3DS.

3DS interdit les ventes ou Exportations à quiconque se trouve dans une juridiction soumise à un embargo commercial, c'est-à-dire la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie,¹ et le Personnel de 3DS ne peut introduire aucun Logiciel de 3DS dans ces juridictions.

2.5. RESTRICTIONS CONCERNANT LES EXPORTATIONS ET LES ACTIVITES COMMERCIALES

Les exportations peuvent être subordonnées à l'obtention d'une autorisation préalable d'un ou plusieurs pays concernés par ces exportations, en fonction des lois régissant la destination, l'utilisation finale et l'utilisateur final de l'Exportateur.

¹ Cette liste de juridictions est susceptible de changer en fonction de l'évolution des lois sur le contrôle des exportations et les sanctions.

2.5.1. Identité et activités des utilisateurs finaux

3DS interdit la vente et l'Exportation de ses Logiciels et services à des utilisateurs non autorisés, ou pour une utilisation non autorisée. Cela signifie que 3DS interdit toute vente ou Exportation à quiconque se trouve dans des juridictions soumises à un embargo commercial total, c'est-à-dire la Crimée et la région de Sébastopol, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie . En ce qui concerne les pays soumis à un embargo sur les armes et selon les restrictions applicables imposées par le(s) pays d'Exportation, 3DS peut refuser toute commande dont l'utilisation finale est de nature militaire et n'autoriser que les Exportations dont l'utilisation finale est de nature civile.

Les clients participant à des activités tant civiles que militaires sont tenus de fournir à 3DS l'assurance que ses Logiciels sont utilisés uniquement à des fins civiles.

En outre, 3DS interdit (i) les ventes ou Exportations destinées à des personnes ou entités figurant sur une liste de sanctions interdisant les activités commerciales avec ces personnes et (ii) les activités commerciales (y compris les achats) avec de telles personnes ou entités (et, si elles sont autorisées sous certaines conditions, 3DS se conforme strictement à ces conditions). 3DS interdit également la vente ou l'Exportation de ses Logiciels et la fourniture de services à toute personne ou entité dans tout pays, lorsque leur utilisation finale pourrait contribuer au développement d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris des missiles.

Les mises à jour et les évolutions sont communiquées au besoin par l'Equipe pour la Conformité des Exportations de 3DS au Personnel de 3DS concerné, en particulier par le biais de la communauté dédiée de 3DS, Export Compliance @3DS.

2.5.2. Classification à l'exportation de nos Logiciels

Les Logiciels 3DS sont régis par les lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions concernant les Biens à Double Usage. Il est important de noter qu'une grande partie du portefeuille de 3DS est considérée comme étant « non contrôlée » et relève de la classification « EAR99 » (Etats-Unis) ; « ne figure pas sur la liste de l'annexe 1 ou 4 du règlement 821/2021 de l'UE » (UE) ; « No License Required » (Royaume-Uni), ou d'une classification équivalente, dans d'autres pays. Cela signifie que l'Exportation de ces Logiciels de 3DS ne nécessite aucune autorisation d'Exportation. Cependant, certains Logiciels de 3DS sont classés différemment et nécessiter l'obtention par 3DS d'une autorisation d'Exportation auprès des autorités compétentes avant de les Exporter.

3. DIRECTIVES GENERALES EN MATIERE D'EXPORTATION

La présente section énonce des directives procédurales générales applicables à différents domaines clés des opérations de 3DS. Dans la mesure où ces directives ne couvrent pas l'ensemble des situations, il est nécessaire de consulter l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS sur tout sujet relatif à la conformité des exportations nécessitant une évaluation plus précise.

3.1. STRUCTURE ET PROCEDURES DE CONFORMITE

La responsabilité du respect des lois applicables sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions et de la mise en œuvre des Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions de 3DS incombe :

- **au Directeur mondial de la conformité des Exportations**, qui supervise les Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions de 3DS à l'échelle mondiale ;
- **à l'équipe pour la Conformité des Exportations**, qui est responsable de l'examen des questions d'exportation au quotidien, de la classification des produits 3DS et de la mise à jour des Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes sanctions de 3DS ;
- **aux membres du Personnel de 3DS**, qui sont chargés de s'assurer que tous les processus de contrôle des exportations relevant de leurs fonctions respectives sont mis en œuvre conformément aux Directives mondiales de 3DS en matière de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions. Toute personne ayant connaissance d'une violation potentielle des lois sur le

contrôle des exportations et les programmes de sanctions ou de Signaux d'Alarme doit rapidement en informer l'équipe pour la Conformité des Exportations.

- **aux Cocontractants de 3DS**, desquels il est attendu qu'ils se conforment strictement et en toutes circonstances aux lois sur le contrôle des exportations et aux programmes de sanctions.

Les procédures de conformité de 3DS applicables aux domaines et activités dans lesquels la vigilance en matière de contrôle des exportations est essentielle sont présentées dans les sous-sections qui suivent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les ressources internes pertinentes ou contacter directement l'équipe pour la Conformité des Exportations.

3.1.1. Séjourner à l'étranger avec des Produits 3DS

Il est rappelé aux membres du Personnel de 3DS qui voyagent en dehors de leur pays de résidence que :

- Les Logiciels de 3DS ne peuvent pas être introduits : en Crimée, à Cuba, en Iran, en Corée du Nord et en Syrie.²
- Dans tous les autres pays, les Logiciels de 3DS ne peuvent être installés que sur l'ordinateur portable ou autre support des membres du Personnel de 3DS, et ne peuvent être utilisés qu'à des fins de démonstration ou dans le cadre du travail des membres du Personnel de 3DS, à moins qu'ils aient reçu des instructions contraires.

² Cette liste de juridictions est susceptible de changer en fonction de l'évolution des lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions.

3.1.2. Recherche et développement

Pour se conformer aux lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions, 3DS doit s'assurer que ses Logiciels font l'objet d'une classification adéquate. Chaque Logiciel doit être examiné pour déterminer si le bien considéré nécessite une Autorisation d'Exportation. Ainsi, les directives des autorités nationales compétentes et la classification des nouveaux Logiciels doivent faire l'objet d'une évaluation continue.

Les responsables de la R&D sont chargés d'aider l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS dans le cadre de la classification des Logiciels. 3DS a développé un outil de classification interne pour améliorer la précision et la rapidité de la classification. Les informations requises par cet outil doivent être fournies par le responsable de la R&D concerné pour chaque nouvelle version d'un Logiciel, conformément à un calendrier de développement préétabli. Ces informations doivent être conservées par l'équipe pour la Conformité des Exportations pour chaque Logiciel et chacune de ses versions, et cela pour une période minimale de six ans.

3.1.3. Réaliser des opérations de vente

Les Equipes des Ventes et de l'Administration des Ventes et des Affaires (Sales Business Administration « SBA ») de 3DS sont souvent les premiers représentants de 3DS à entrer en relation avec un tiers et peuvent maintenir un contact continu avec les clients tout au long d'une opération de vente et au-delà. A ce titre, le Personnel de 3DS des Equipes des Ventes et SBA doit bien connaître les règles relatives



aux pays sous embargo, aux parties soumises à des restrictions et aux Signaux d'Alarme, et être formé de manière à signaler tous problèmes potentiels en matière d'exportation à l'équipe pour la Conformité des Exportations. Le rôle de l'équipe pour la Conformité des Exportations est de faciliter et de valider les décisions de l'Equipe SBA. Dans le cadre de leurs fonctions, le Personnel de 3DS des Equipes des Ventes et SBA est tenu de :

- **Vérifier si une opération est interdite ou si elle nécessite une Autorisation d'Exportation.** Le personnel de l'Equipe SBA est tenu de contrôler les opérations et les clients potentiels afin de déterminer si l'opération peut être effectuée (avec une Autorisation d'Exportation, si nécessaire), ou doit être interrompue si elle soulève des questions dans le cadre d'un ou plusieurs contrôles. L'obligation de contrôle s'applique à toutes les commandes (distribution physique ou électronique, vente de Logiciels ou fourniture de services), y compris celles qui peuvent être Exportées sans Autorisation d'Exportation. En tant que de besoin, le contrôle préalable peut porter sur :
 - Le pays du Logiciel / le pays concerné
 - La classification du Logiciel
 - Les pays sous embargo / les « pays à risque »
 - Les parties soumises à restrictions (entités morales or personnes physiques)
 - Les Signaux d'Alarme
 - L'utilisation finale et l'utilisateur final (contrôle concernant les armes nucléaires / chimiques / biologiques / l'utilisation de missiles / l'utilisation à des fins militaires dans un pays soumis à un embargo sur les armes)

- **Vérifier les activités du client.** Le personnel des Equipes des Ventes doit soigneusement examiner cette question pour déterminer si l'utilisation finale probable est soumise à un contrôle des exportations, ou s'il existe un risque de détournement potentiel vers une partie ou un pays soumis à restrictions.
- **Lorsqu'une opération n'est pas une opération en ligne automatisée, obtenir l'assurance des clients que les solutions 3DS ne seront pas Réexportées ou utilisées en violation des lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions.** Les clients doivent s'engager par écrit à ne pas utiliser, Exporter ou Réexporter les produits aux fins d'activités interdites, telles que le développement d'armes de destruction massive.

3.1.4. Echanger des données

Transfert de Données Contrôlées par les clients. Tous les membres du Personnel de 3DS participant à des activités susceptibles d'inclure le transfert ou la réception de Données Contrôlées de clients et d'informations connexes doivent être informés des lois régissant ces opérations. Aux Etats-Unis, la divulgation de Données Contrôlées ou de code source (par tout moyen, y compris dans le cadre d'une discussion orale ou d'une inspection visuelle) à une personne non américaine, que ce soit aux Etats-Unis ou dans un autre pays, peut être considérée comme une Exportation Présumée. A ce titre, une

Autorisation d'Exportation peut être requise avant que ces Données Contrôlées puissent être transférées. Le transfert de données peut avoir lieu dans le cadre d'activités de formation, d'ateliers avec des clients, de la personnalisation de Logiciels, de la participation à des appels d'offres ou de la fourniture de services ou de support technique.

Transfert de Données Contrôlées au sein de 3DS. Le Personnel de 3DS doit prendre des précautions pour s'assurer que les Données Contrôlées de 3DS et des clients ne sont pas divulguées à d'autres parties sans les Autorisations d'Exportation appropriées, dans tout contexte, y compris par le biais de courriers électroniques, de transferts par Internet, de présentations visuelles, de réunions et d'appels téléphoniques.

Etant donné que la définition des Données Contrôlées peut être très large, les activités liées au transfert de Données Contrôlées peuvent générer des risques importants pour 3DS. Ainsi, 3DS a pour politique d'interdire à ses clients de fournir de Données Contrôlées à 3DS et au Personnel de 3DS. Cependant, lorsqu'un projet avec un client nécessite l'échange de Données Contrôlées, ce besoin doit être communiqué dès que possible à l'Equipe pour la Conformité des Exportations pour approbation. 3DS a, dans ce cas, pour politique d'exiger de son client qu'il identifie spécifiquement les Données Contrôlées avant de les partager avec le Personnel de 3DS.

Le Personnel de 3DS doit donc s'assurer qu'il ne reçoit pas de Données Contrôlées sans les autorisations appropriées. Toute réception de Données Contrôlées doit être effectuée conformément à un Plan

de Contrôle des Technologies approuvé qui définit des procédures spécifiques pour la réception, la gestion et la destruction des Données Contrôlées.

Cloud. 3DS exploite des centres de données dans de nombreux pays du monde. Le transfert de Données Techniques vers un serveur peut être considéré comme une Exportation ou une Réexportation vers le pays dans lequel le serveur est situé, et peut être soumis aux lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions. Les clients qui chargent des Données Contrôlées sur le cloud de 3DS sont responsables du respect de toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de programmes de sanctions.



3.1.5. Réaliser des opérations financières

Les lois sur le contrôle des exportations et les sanctions peuvent contenir des restrictions sur les opérations financières, telles que des interdictions de transfert de fonds vers des pays, des entités ou des personnes faisant l'objet de sanctions, et des restrictions sur la durée des crédits accordés à de telles entités et personnes. Afin de se conformer à ces lois, le Personnel de 3DS concerné, y compris celui des Equipes de Ventes, de l'Administration des Ventes et des Affaires, et des Finances, collabore avec l'équipe pour la Conformité des Exportations dans son domaine d'expertise pour faciliter l'examen et le contrôle attentifs, entre autres, de l'ensemble des commandes, des conditions de paiement, des opérations de paiement et des crédits en cours. A cet égard, le Personnel de 3DS peut également collaborer avec les banques de 3DS pour garantir le respect des lois applicables.

3.1.6. Contrats

Dans le cadre de la diligence de 3DS et pour minimiser le risque de violation du contrôle des exportations, 3DS exige des parties contractantes qu'elles respectent les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de programmes de sanctions. En règle générale et dans le cadre des accords contractuels, 3DS exige des Cocontractants de 3DS et des clients qu'ils utilisent ou distribuent les produits d'une manière conforme aux règles d'exportation, qu'ils obtiennent toutes les Autorisations d'Exportation nécessaires pour

l'Exportation des Logiciels de 3DS, qu'ils s'abstiennent d'Exporter des Logiciels de 3DS en l'absence de telles Autorisations d'Exportation et qu'ils s'abstiennent de transférer des Données Contrôlées à 3DS ou à d'autres parties sans Autorisation d'Exportation.

Toute dérogation aux modèles d'accords contractuels de 3DS (y compris les contrats de licence, cahiers des charges pour la fourniture de services, formulaires d'utilisateur final, etc.) doit être soumise pour examen et validation à l'équipe pour la Conformité des Exportations avant d'être acceptée et/ou mise en œuvre.

Les fournisseurs de 3DS de tous types de produits, y compris ceux destinés à un usage interne ou à la commercialisation, sont tenus de fournir classification à l'exportation et le pays d'origine des produits vendus à 3DS, le cas échéant.

3.1.7. Tenue des registres

Les lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions exigent la tenue de registres complets et exacts sur toutes les opérations incluant une Exportation. A ce titre, la destruction ou la non conservation de documents essentiels peut constituer une violation de ces lois. L'Equipe SBA est responsable de la tenue des registres des Exportations de 3DS pendant les délais de conservation requis. Les dossiers d'Exportation doivent être conservés pendant un minimum de six ans (ou plus, selon les lois applicables) à partir de la date d'Exportation, de Réexportation ou de la date de résiliation pour des raisons liées aux exportations.

Le personnel de 3DS et, en particulier, le responsable des expéditions de toute entité 3DS qui n'utilise pas la plateforme standard SBA pour les Exportations, doit s'assurer que les registres sont correctement tenus. Les documents relatifs aux opérations en cours doivent être conservés sur place, dans un endroit sûr. Les documents stockés hors site doivent être facilement récupérables.

3.1.8. Acquisitions de nouvelles sociétés

3DS effectue une analyse approfondie du comportement, des risques et des politiques en matière de conformité aux règles d'exportation de toutes les acquisitions potentielles. Tout au long du processus de vérification préalable, 3DS s'assure que la société considérée dispose d'un programme de conformité efficace, qu'elle respecte les règles d'Autorisation des Exportations et qu'elle ne fait pas l'objet de mesures répressives ou de sanctions.

Une fois l'acquisition réalisée, il peut y avoir une période de transition pendant laquelle l'entité acquise continue de fonctionner séparément des systèmes informatiques et activités de 3DS. Toutefois, les présentes Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions s'appliquent à toutes les entités acquises à partir de la date d'acquisition. À l'issue d'une évaluation des processus et des contrôles en place par l'équipe pour la Conformité des Exportations, l'entité acquise peut être dispensée d'une partie des pratiques détaillées identifiées dans le présent document jusqu'à ce qu'elle soit entièrement intégrée aux activités de 3DS.

4. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET VISITES DES AUTORITES

Les autorités gouvernementales chargées de faire respecter les lois sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions peuvent effectuer des visites dans les locaux des sociétés, souvent sans préavis. Tout le Personnel de 3DS ainsi que les prestataires chargés d'accueillir les personnes dans les bâtiments de 3DS doivent gérer ces visites de manière appropriée de façon générale :

- Si un agent public se rend dans les locaux de 3DS sans préavis, le Personnel de 3DS doit contacter le Service juridique de 3DS afin de recevoir les conseils appropriés.
- Si une réunion avec un agent public concernant des questions de conformité aux règles d'exportation est prévue, le Directeur mondial de la conformité des exportations doit en être informé et inclus dans la réunion dès que possible.
- Si un membre du Personnel de 3DS reçoit une demande de renseignements ou d'informations de la part des autorités concernant le contrôle des exportations et les programmes de sanctions, il doit immédiatement contacter le Directeur mondial de la conformité des exportations et le Service juridique de 3DS, qui coordonneront la réponse. Même si le contact initial se fait avec des membres de la haute direction, au moins une personne du Service juridique de 3DS doit toujours être présente lors de toute réunion avec des agents publics.

5. FORMATION ET EDUCATION

3DS attache une grande importance au besoin continu de former le Personnel de 3DS à la conformité aux lois sur le contrôle des exportations et les programmes sanctions, ainsi qu'aux Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions de 3DS. A cette fin, 3DS propose des programmes de formation et organise des séances de formation pour le Personnel de 3DS, nouveau et existant, de manière régulière et selon les besoins. Ces sessions de formation peuvent être obligatoires pour certains membres du Personnel de 3DS et sont intégrées au plan de certification attaché à leurs fonctions.

L'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS, avec l'aide de l'Equipe Formation, est chargée de déterminer les meilleures méthodes et la fréquence des formations prodiguées aux membres du Personnel de 3DS qui sont susceptibles de participer à des opérations d'Exportation. Cette formation est évaluée et mise à jour en fonction de l'évolution des lois sur le contrôle des exportations et les sanctions et des procédures connexes. Les responsables de 3DS sont également tenus d'encourager de manière proactive leurs équipes à participer aux formations sur le contrôle des exportations.

6. AUDITS

Un audit interne peut être engagé soit à la demande de l'équipe pour la Conformité des Exportations de 3DS, soit unilatéralement par l'Equipe d'Audit Interne de 3DS. L'Equipe pour la Conformité des Exportations de 3DS déterminera, en collaboration avec l'Equipe d'Audit Interne de 3DS, la nécessité et la fréquence de tout audit interne ou externe dans le but de vérifier la conformité de 3DS aux Directives mondiales de conformité aux règles d'exportation et aux programmes de sanctions, et aux autres lois applicables sur le contrôle des exportations et les programmes de sanctions.

Notre plate-forme **3DEXPERIENCE®** est la base de nos applications de marque, utilisées dans 11 secteurs industriels et offrant un portefeuille étendu d'Industry Solution Experiences.

Dassault Systèmes, The **3DEXPERIENCE** Company, est un catalyseur pour les progrès de l'humanité. Nous offrons aux entreprises et aux individus des environnements virtuels collaboratifs qui leur permettent d'imaginer des innovations durables. En créant des "doubles virtuels" du monde réel à l'aide de nos applications et de notre plate-forme **3DEXPERIENCE**, nos clients repoussent les limites de l'innovation, de l'apprentissage et de la production.

Les 20 000 employés de Dassault Systèmes apportent de la valeur à plus de 270 000 clients de tous les secteurs, toutes tailles confondues, dans plus de 140 pays. Pour plus d'informations, visitez www.3ds.com.

